



la Tribune

DES

Municipaux

CGT VILLE DE LYON



La CGT au coeur des luttes

La dématérialisation
comptable p.4

Votre réorganisation comptable
=
Notre désorganisation administrative

Le RIFSEEP p.6-7



Nuit Debout p.10

NUIT
convergence-des-luttes.org
DEBOUT
ON NE RENTRE PAS
CHEZ NOUS

Le mot du secrétaire

Pour un mouvement social d'ampleur

Les **grèves et manifestations** qui se déroulent depuis Mars dernier contre la loi travail, à l'appel des mouvements de jeunes, des syndicats, des associations, ne cessent de monter en puissance.

Nous nous en félicitons et constatons que la mobilisation, loin de faiblir, se multiplie dans toutes les villes de France, notamment avec « les nuits debout ». Organisées initialement pour permettre la « **convergence des luttes** », elles voient les débats s'élargir vers les possibilités de vivre et travailler autrement.

Les salariés ne doivent pas rester à l'écart de ce mouvement. À nous syndicalistes d'ouvrir des espaces et des temps de discussion dans le cadre du travail. Les sujets ne manquent pas !

Dans la fonction publique, nous sommes directement ou indirectement **concernés par la loi travail**. Nous connaissons l'emploi précaire pour la jeunesse. Nous vivons l'expérience douloureuse des fermetures de services et du non remplacement de nos collègues qui partent à la retraite.

La suite de ce mouvement dépend aussi de nous !

Bien sûr, la lutte contre la loi El Khomry a été au centre des riches débats qui ont animé le **51^e congrès confédéral de la CGT**. Le document d'orientation a été validé par 70.3 % des voix et Philippe Martinez a été élu secrétaire général avec 95.4 %. Il s'est félicité d'une CGT « offensive, déterminée, rassemblée et rassembleuse ». « Nous ne voulons pas d'une CGT monocorde et aseptisée. Ce n'est pas notre notion de la démocratie interne » a-t-il estimé. « Ce qui fait notre force, c'est notre rapport aux salariés qui doit être une obsession quotidienne » a-t-il conclu avant d'inviter les adhérents à **ouvrir « grand nos portes** à la jeunesse, aux femmes pour que l'égalité devienne une réalité. Donnons-leur des responsabilités. Tout cela renforce notre opposition au gouvernement et au patronat».

Des souhaits que nous n'aurons aucun mal à faire nôtres, tant ils concernent directement nos pratiques quotidiennes !



RESTEZ CONNECTÉS

site web: <http://www.latribunedesmunicipaux.fr>

Inscrivez vous à la **news letter**

facebook: CGT de la ville de lyon

twitter: @CGT_VILLE_LYON



Sommaire

2 L'édito

Le mot du secrétaire

3-5 Échos des services

6-7 Le dossier et Culture militante

8-9 Échos des services

10 Actualité Nationale

11 Retraités

12 Retour en images sur..

MENTIONS LEGALES

Publication:

La tribune des Municipaux. CGT Ville de Lyon
Imprimé par nos soins

Directeur de publication: Richard Delauzun
C.P.P.A.P 0519S06896

CGT-Ville de Lyon

Salle 26, Bourse du travail

69422 LYON CEDEX 03

tél: 04.72.10.39.46

email: SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr



L'agenda

• La Fédération des Services Publics a déposé un préavis de **grève nationale du 3 au 13 Mai** afin de couvrir préventivement les suites possibles de la manifestation du 28 avril 2016.

• Réunion pour **les médecins Jeudi 26 mai 2016**

de 17 h 00 à 19 h 00

salle Gailleton

60 rue de Cèze Lyon 6ème.

Cette réunion comme les précédentes est organisée conjointement avec le syndicat CGT de la Métropole de Lyon. Elle s'adresse à l'ensemble des médecins travaillant dans les services publics territoriaux sur le territoire de la Métropole.

• Le collectif "**Toutes des Lionnes**" organise une journée de formation le **20 mai à la Bourse du Travail**. Elles recevront Meike Nack, responsable des relations avec l'Europe pour la Fondation des femmes Libres de Rojava (Kurdistan de Syrie).

Première réunion de la nouvelle section enfance et mobilisation des cadres !

Le **25 avril dernier**, les directrices et cadres des crèches se sont réunies à l'initiative de l'UGICTC CGT.

Faisant le constat que les réunions sont difficiles à organiser, nous allons travailler à trouver des solutions pour que l'information circule entre le syndicat et les cadres des crèches.

Nous avons commencé à définir des **priorités d'actions**, comme les carrières, le régime indemnitaire. Les cadres des crèches ont décidé de se mobiliser pour obtenir l'ouverture de négociations sur :

-La **reconnaissance** de la responsabilité des Directrices, des continuités de Direction par un régime indemnitaire fortement revalorisé

-La **revalorisation** des grilles de salaire de la filière médicosociales et des salaires des cadres contractuels, conformément aux engagements pris par la municipalité

-La **reconnaissance** du diplôme d'Éducatrice de Jeune Enfant en catégorie A

-L'**arrêt** de l'embauche de directrices de crèches et de cadres en divergence de grade.

L'assemblée générale de l'UGICT-CGT

Le **8 mars dernier**, une assemblée générale de l'UGICT CGT conviviale et combative !

C'est au centre nautique Tony Bertrand, sur les quais du Rhône, que nous nous sommes réunis pour faire le bilan de nos actions depuis le congrès et tracer nos perspectives pour l'année à venir.

Nous avons commencé nos débats par la **dématérialisation comptable**, dossier syndical majeur pour nos deux syndicats CGT de la Ville de Lyon.

Jean Luc Molins, du pôle cadre de l'UGICT CGT, nous a dressé le portrait de la **transformation numérique des entreprises**. Le rapport de Roland BERGER fait état de 40% des emplois impactés par l'automatisation et la numérisation avec des gains de productivités attendus de l'ordre de 40%. Avec **40 suppressions de postes** annoncées pour 100 équivalents temps plein à la Ville de Lyon, l'administration comptait faire une application directe de ces ratios !

Nous nous employons à **mobiliser les agents pour la prise en compte du travail réel** et refusons une gestion des emplois basée sur des chiffres théoriques. Nous avons déjà obtenu le report du dossier au Comité technique, le passage au CHSCT.

La sauvegarde et le développement du service public sont au cœur de nos préoccupations syndicales. **Nous déplorons** la fermeture de l'Internat Favre et des Bains Douches municipaux, la marchandisation de l'Éducation avec le paiement par les familles des activités périscolaires. Nous **faisons le lien** entre développement durable et service public de proximité, efficace contre les problèmes sociaux. Dans cette période post attentats, développons les écoles, les équipements sportifs pour offrir des perspectives à la jeunesse!

Autres **grands sujets** abordés lors de cette journée : la solidarité, la protection sociale, la retraite, les conditions de travail, la santé au travail.

Du travail syndical en perspective pour nos adhérents qui se sont inscrits dans des groupes de travail et de réflexions communs à nos deux syndicats :

Dématérialisation comptable

Egalité femmes hommes

Manager autrement

Santé au travail

Vous pouvez **rejoindre ces groupes** en vous faisant connaître auprès des membres du bureau.

DDU cela ne s'arrange pas!

Ce ne sera pas faute d'avoir alerté les responsables de l'administration depuis plus d'un an, rien n'est fait à ce jour!

La CGT va saisir le **CHSCT** et un **préavis de grève a été déposé pour 5 jours consécutifs à partir du 28 avril**.

La souffrance au travail n'est pas une fatalité : les agents de la DDU n'ont pas à payer des dysfonctionnements informatiques !

Une réunion d'information syndicale à eu lieu:

le lundi 2 mai de 14 h 00 à 16 h 00 à Jaurès.

Dématérialisation comptable où en sommes-nous ?

Nous avons fait repousser le dossier présenté au Comité Technique de février 2016 et demandé la présentation en CHSCT.

Le dossier a été débattu dans cette instance **le 6 avril dernier**. La proposition de l'administration d'un « accompagnement du projet » par un cabinet extérieur, suite à l'intervention de la CGT, a été **unanimentement rejetée** par les organisations syndicales. Les élus CGT au CHSCT ont demandé une analyse du travail réel des agents avant tout projet de regroupement.

Nos propositions sont reprises dans un document de quatre pages:

VOTRE RÉORGANISATION COMPTABLE
=
NOTRE DÉSORGANISATION ADMINISTRATIVE



Vous pouvez en prendre connaissance sur le kiosque de la Ville à la rubrique Syndicats/ CGT ou en récupérer des versions papier dans nos locaux syndicaux (10 rue Joseph Serlin ou à la Bourse du travail, salle 25 au 3ème étage).

Ce document s'adresse aux cadres et aux agents comptables et à tous ceux qui ont besoin de faire des commandes pour leur travail. C'est-à-dire beaucoup de monde ! Nous comptons sur vous pour faire connaître nos arguments et engager le débat !

APRÈS LES COMPTABLES, LES RÉGISSEURS ?

Un projet « Régies » dont l'objectif est : « d'optimiser, rationaliser et professionnaliser le fonctionnement des régies » serait à l'étude.

La CGT ne manquera pas de diffuser l'information dès que nous en saurons plus.

GPEC catégorie A du nouveau!

L'administration a présenté un projet de pyramidage des postes au **Comité Technique du 24 mars 2016**. La CGT a préparé et lu une déclaration commune avec les syndicats UNSA, UNICAT et FO.

Nous avons **dénoncé le manque de transparence et de concertation sur ce dossier** et demandé son report jusqu'à l'automne. Nous avons obtenu gain de cause, mais à ce jour l'administration n'a pas encore mis en place les groupes de travail demandés !

Nous poursuivrons sur ce dossier, comme en 2008 pour la catégorie C et en 2010 pour la catégorie B, avec **des revendications** concernant la reconnaissance de nos qualifications et nos déroulements de carrières !

Dans les sections

Sections des crèches

- Un **règlement intérieur** est en train d'être rédigé pour le personnel de la petite enfance. Son contenu s'élabore avec des directrices, des coordinatrices et des agents de terrain.

La section CGT des crèches restera vigilante quant la rédaction de ce règlement (pause déjeuner, prise de poste, fin de service...).

De plus, un règlement spécifique pour le personnel du plateau administratif de la direction de l'enfance est également en cours de rédaction. Le **19 mai** nous aurons un premier regard sur les contenus de ces règlements intérieurs.

- La direction de l'enfance a présenté au **CHSCT un dossier sur les conditions de travail et la prévention**.

En effet, la question des conditions de travail sera au cœur de ce mandat et la CGT a plaidé pour que l'enfance soit la première direction à réfléchir sur cette vaste problématique.

- La direction de l'enfance souhaite mettre en place des **formations** pour le personnel de la petite enfance. Sur la base du volontariat, des agents de terrain « référents » seront formés à la mission **d'assistant de prévention pour chaque corps de métier**. Ainsi, ils pourront former à leur tour le reste du personnel pour de meilleures conditions de travail dans les établissements petite enfance.



Nous contacter

La section CGT petite enfance a sa boîte mail:
enfance.cgt.vdl@gmail.com

Dans les sections

Section police

Compte-rendu de la réunion du 16 mars 2016 avec :

M. Pernette-Tixier Directeur Général Adjoint (DGA), en présence de M. Fernandez Directeur de la Police Municipale, Sébastien Douillet, Isabelle Ribes, Christine De Leca et Edith Kinhouandé.

La section Police Municipale de la CGT a souhaité rencontrer M. Pernette-Tixier afin de l'informer de certains **dysfonctionnements** dans les services et d'éclaircir plusieurs points importants touchant la police municipale (PM).

• Parc Sergent Blandan :

Vu les restrictions budgétaires, le projet initial (à savoir un poste de police avec 12 agents au sein du Parc Blandan) **ne se concrétisera pas**. Aussi, les 6 agents qui y sont actuellement affectés devraient retourner au Parc de la Tête d'or où une réorganisation de service est prévue. Les collègues de Blandan sont libres de faire une demande de mobilité dans un autre service. Ces demandes doivent être transmises par les chefs de service et seront satisfaites en fonction des possibilités. Les agents peuvent, en plus de la voie hiérarchique, passer par le syndicat qui donnera directement une copie à M. Fernandez.

• Hôtel de Ville

A l'initiative de M. Pernette-Tixier, les locaux des agents **seront rénovés**. La Direction Générale des Services au Public et à la sécurité (DGSPS) financera 1/3 du budget total de 90 000€ et les travaux débuteront en septembre 2016. Concernant le nouveau roulement des agents qui leur fait rester plus longtemps devant les grilles, cela s'explique par les mesures de sécurité mises en place depuis les attentats. Cependant, les collègues peuvent faire des propositions à leur hiérarchie pour améliorer ce roulement.

• Evaluations annuelles

La CGT regrette que malgré la mise en place d'un nouveau support pour l'entretien professionnel et la formation des évaluateurs, certains agents aient encore des notations **injustes et injustifiées**. La CGT insiste en appelant notre direction à plus de vigilance quant aux évaluations annuelles qui ont des conséquences sur la carrière des agents et sur leurs salaires. Ces évaluations doivent se faire avec **objectivité** et dans un esprit de progression, aussi bien pour l'agent que pour le service.

• Permutations d'horaires

Lors du **CHSCT** du 28/01/2016 (voir P.V. sur le kiosque), une organisation syndicale a insisté sur les nombreuses permutations à l'Unité Mobile de Circulation (UMC) et les dysfonctionnements qui en résultent.

M. Pernette-Tixier a jugé nécessaire de rappeler les règles dans une **note de service qui est en cours de signature** et qui sera valable pour l'ensemble de la délégation DGSPS. Note de service d'autant plus pertinente que le projet d'armement contraint notre DGA à faire respecter scrupuleusement la réglementation sur le **temps de travail et de repos**. Les agents ayant un souci ponctuel pourront permuter mais la permutation devra rester une exception.

• Notification de la Bonification Indiciaire (NBI)

Un **nouveau texte redéfinit** les conditions d'attribution de la NBI aux fonctionnaires. Pour les policiers municipaux, cela dépendra du lieu de travail et des missions effectuées. La CGT rappelle que tous les services de police ont leur spécificité et leurs contraintes et que les collègues des accueils et ceux de l'Hôtel de Ville sont aussi en contact avec une **population difficile** qui se déplace. Quant aux agents du PC RADIO, ils ont des horaires atypiques et doivent gérer au quotidien une grande pression par les sollicitations venant de toutes parts. M. Pernette-Tixier précise qu'il appliquera les nouvelles conditions seulement si les autres délégations jouent le jeu. Dans l'éventualité où les agents perdent tout ou partie de la NBI, la décote se fera progressivement sur 3 ans.

• Le climat délétère

Il y a des soucis de cohésion et des problèmes de management dans certains postes. De graves dysfonctionnements aussi bien au niveau des collègues que des encadrants créent un climat délétère. Plusieurs exemples concrets ont été débattus et dénoncés afin que des efforts soient faits de part et d'autre et que le travail ne s'en trouve pas dégradé.

• Mutualisation des postes

Il n'y a pas de calendrier précis à la fois pour des raisons immobilières, financières et opérationnelles. En effet, il est difficile de trouver des locaux suffisamment spacieux et adaptés pour accueillir environ **35 agents et une armurerie**, tout en étant situés à proximité des grands axes et des transports publics.

• Armement

M. Pernette-Tixier rappelle que **l'armement est sur volontariat**. Il précise que malgré les déclarations d'une organisation syndicale affirmant que les agents non armés n'avaient plus leur place en PM, il n'y a pas de sous-policiers à la PM de Lyon. Il rajoute préférer « un policier municipal de proximité non armé mais qui a des contacts avec la population, les commerçants et les chefs d'établissements qu'un policier armé qui n'ouvre pas la bouche parce que ce n'est pas son truc ».

Force est de constater que cette réunion demandée par la **CGT** a permis d'aborder tous les sujets sans exclusive et se révèle **donc plutôt positive**.

Le RIFSEEP: NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL



Entre juillet 2015 et janvier 2017, le régime indemnitaire de la fonction publique est modifié par la mise en place progressive du RIFSEEP. Cette nouvelle prime remplace une grande partie des régimes indemnitaires en place dans la Fonction publique territoriale.

Une véritable usine à gaz!

Et un cheval de Troie dans le statut pour renforcer l'individualisation et la subordination !

La CGT dénonce depuis longtemps la mise en place de régimes indemnitaires favorisant les fonctions et l'individualisme au détriment des droits acquis collectivement, et accentuant les inégalités entre collectivités.

La séparation du grade et de l'emploi fonde la logique de carrière et l'indépendance du fonctionnaire, car elle garantit le niveau de rémunération quel que soit l'emploi exercé. En liant un complément de rémunération conséquent à la fonction exercée et aux « résultats » de l'agent, le RIFSEEP entaille profondément le principe de carrière et l'assurance de progresser de manière linéaire.

Dans le contexte de restrictions budgétaires que nous connaissons, le RIFSEEP accroît les inégalités entre les agents et favorise la recherche de la performance individuelle et non plus l'intérêt collectif pour l'exercice des missions de service public auprès de la population. C'est la raison pour laquelle la CGT combat pour l'abrogation du RIFSEEP.

Les effets négatifs prévisibles du RIFSEEP

• **Les freins à une mobilité choisie** : la généralisation de la cotation des postes accentuera les blocages à la mobilité choisie. En effet, pourquoi quitter un poste « bien côté » au risque d'y perdre financièrement?



• **Une tendance au profilage de postes** qui bloque les mutations internes. Les collectivités ont de plus en plus tendance à muter en interne un agent qui connaît déjà le travail plutôt qu'un agent qui souhaite changer de domaine et se former à de nouvelles missions. Cette tendance est accentuée par les **suppressions de postes** dans les services qui créent des freins supplémentaires à la formation des agents en place, requis pour nécessité de service.

La dégradation des relations au travail avec :

• **La mise en concurrence** des personnels au sein d'un même service pour bénéficier d'une gratification supérieure à celle du collègue.

• Des effets connus, comme les **phénomènes de cour**, de constitution de potentats locaux, où l'obligation de plaire au chef indépendamment des objectifs de services publics.

• L'accentuation du **clientélisme** et du copinage L'IFSE présente une logique identique à celle de la PFR et aboutira aux mêmes dérives.

Le complément indemnitaire annuel autorisera ainsi tous les petits arrangements entre amis. Au-delà des dérives, qu'entraîneront inmanquablement les aspects techniques du dispositif, le RIFSEEP accroîtra les phénomènes de promotion ou de mutation, non en fonction des compétences, mais pour favoriser la promotion de certains collègues en dépit de toute logique de déroulement de carrière et du Statut.

Le régime indemnitaire **attaque la neutralité du fonctionnaire**. Toute instauration d'un quelconque mérite et sa récompense indemnitaire et individuelle est contraire à l'esprit du Statut.

Il est inutile de rappeler que les régimes indemnitaires, odieusement inégalitaires, sont venus « compenser » partiellement la baisse de nos salaires sans compter pour nos retraites. Tout cela justifie **une revalorisation immédiate du point d'indice** à la hauteur de nos revendications, plutôt que la mise en place de tout régime indemnitaire individualisé et axé sur la « performance » au détriment de l'intérêt général.

Le RIFSEEP

Les propositions de la CGT

- **La suppression de l'entretien d'évaluation** et de tout dispositif qui remettrait en cause une véritable reconnaissance des qualifications mises en œuvre et le déroulement de carrière.

Dans l'immédiat, la dissociation de l'évaluation de la progression de carrière.

- **Aucune enveloppe fermée** globale du nombre de mois de réduction d'ancienneté : suppression des quotas de 20 % et 30 % bénéficiant d'une progression (disposition du protocole PPCR).

- **Aucune majoration** de la durée d'échelon qui implique un ralentissement de la carrière.

- **Aucune rémunération mensuelle brute inférieure à 2 200 € (soit 1 800 € net).**

- En complément de la nécessaire évolution du point d'indice, **l'intégration des primes** à caractère de complément salarial dans les rémunérations indiciaires.

- Une augmentation forte et immédiate du point d'indice, cumulée à un plan de rattrapage des pertes accumulées après ces presque 6 années blanches.

- Un salaire minimal de début de carrière à 1 800 euros. Le doublement des salaires entre le début et la fin de la carrière.

- La reconnaissance des qualifications.

- **Un Nouveau statut du travail** salarié et une Sécurité sociale professionnelle prenant en compte les années d'étude, les périodes de privation d'emploi, la formation professionnelle et la pénibilité.

- **Le renforcement des garanties statutaires** de la Fonction publique, condition de la neutralité du service public et de la citoyenneté des agents publics.

- En mesure transitoire, même niveau d'indemnités pour l'ensemble des corps (AENES, ITRF, Bibliothèques) à 20 % de la rémunération.

La CGT souligne que la satisfaction de ces revendications permettrait de répondre rapidement, clairement et facilement à la **nécessaire révision en profondeur du traitement** des agents de la Fonction publique territoriale.

Merci Patron!

François Ruffin:
Fondateur du journal
Fakir et réalisateur



Le succès de Merci Patron! ne se dément pas.

Le film cumule plus de **300 000 entrées** malgré une distribution "Arts et Essais". Son réalisateur François Ruffin a impulsé avec d'autres, le mouvement des "Nuit debout" (voir p.10).



La série à voir!

BARON NOIR diffusée sur Canal+

"Baron noir est une série sur la politique française.

Le premier épisode démarre très fort, mettant en scène Philippe Rickwaert (Kad méréad), bras droit de Francis Logier (Niels Arestrup), candidat socialiste à la présidentielle, la semaine précédent le second tour des élections.

Alors que l'on voit une certaine complicité entre les deux personnages, cette relation, à la fois professionnelle et amicale, va prendre un tournant inattendu. Finalement, c'est entre ces deux personnages charismatiques que l'histoire va prendre forme, non plus sous le signe de l'amitié, mais bien celui d'une bataille politique.

Baron Noir nous emmène là où nous n'avons pas encore eu l'occasion d'aller aujourd'hui avec les productions françaises. Si les américains et les britanniques se sont déjà lancés à maintes reprises dans les séries politiques, au point d'en faire d'ailleurs un thème particulièrement apprécié par les spectateurs, Canal + a pris le pari de nous livrer une série politique française, bien ancrée dans le contexte actuel."

Extrait du site internet : justfocus.fr

Section des écoles

Dans les sections

Principales décisions prises lors de la réunion du vendredi 25 mars portant sur le "**mieux être au travail**".

Dans le cadre de la **réforme des rythmes scolaires et de la réorganisation**, Mme Badonnel travaille sur une expérimentation mise en place sur l'école Ferdinand Buisson. Il s'agit d'établir une réelle "articulation entre les différents professionnels de l'Education Nationale et de la Ville de Lyon : se connaître, se reconnaître ». Cette expérimentation concerne le **temps calme** dans le cadre d'un projet éducatif dont l'enjeu est «**le bien-être des enfants** ».

Sont impliqués dans ce projet : L'équipe éducative, les enfants, le responsable de secteur et le responsable de proximité, les enseignants, la MJC. Le temps est pris sur les réunions de concertation. Il s'agit d'abord de **partager des objectifs**.

•1er trimestre : la relaxation et le temps calme.

Un professionnel est venu présenter ce projet, former et donner des clefs aux adultes pour pouvoir appliquer les techniques. **100 % des personnels** de l'école maternelle et primaire se sont impliqués dans ce projet. Cela permet également aux adultes de se servir de la relaxation afin de se libérer de ses charges personnelles à l'arrivée au travail mais aussi à la fin de sa journée de travail. Cela peut être transférable.

Afin de mettre en pratique les acquis de cette formation, basée sur la relaxation **un outil a été créé**. Il s'agit d'une bande sonore contant une histoire en vue d'amener les enfants vers l'endormissement et de les relaxer. Vigilance et bienveillance sur le temps calme. La relaxation est très favorable à l'endormissement.



L'ATSEM qui « en respiration », c'est-à-dire qui n'assure pas la cantine ce jour là, peut se libérer pour représenter ses collègues en réunion de cycle. Elle peut ainsi évoquer d'éventuelles difficultés rencontrées et faire remonter les remarques et les idées afin d'enrichir le projet.

•Un **second projet concerne le développement durable** : L'expérimentation se déroule à l'école Albert Camus. Il s'agit de récolter les fruits non consommés ce qui permet de **sensibiliser les enfants** au gaspillage. Depuis, les fruits semblent être davantage consommés. Cette expérimentation favorise les relations entre adultes et enfants.



Le PRAP «prévention des risques liés à l'activité physique», entre actuellement dans une phase dynamique avec les responsables de Proximité. Ils doivent sensibiliser leurs équipes pendant «une demie-journée environ» sur les **gestes et postures**, avec des supports et des outils de travail. Cela se fera sur le temps des réunions de concertation en fin d'année civile.

LES CHIFFRES DE LA GREVE -31 MARS 2016

89 RESTAURANTS SCOLAIRES FERMES SUR 123

50 CENTRES ASSOCIATIFS QUI ANIMENT LE TEMPS MERIDIEN
SE SONT MIS EN GREVE



Dans certains restaurants, **un service minimum** à été mis en place par la Ville de Lyon avec des animateurs et du personnel municipal non-grévistes.

Section Théâtre: Déclaration de la CGT au CHSCT

Depuis septembre 2015, les collaborateurs du théâtre des Célestins peuvent constater que **leur effectif réduit**. En effet on peut noter : un comptable non remplacé, un poste d'agent de liaison supprimé, deux postes de machinistes non remplacés, un poste de sonorisateur non remplacé, un poste d'électricien en vue de non remplacement, un congé maternité à la couture non remplacé. Tout ceci sur un effectif global d'une cinquantaine d'agents.

Pour résumer, le plan dit «marge de manœuvre» qui élargit actuellement les effectifs dans toutes les directions est largement dépassé.

Le 22 mars, la direction du théâtre a annoncé en réunion générale qu'aucun départ ne serait plus remplacé. La **destruction des collectifs de travail** est certaine, les ambiances deviennent **délétères**. Les conflits ont remplacé la bonne entente indispensable à ce travail absolument collectif. Les heures supplémentaires ont de fait largement augmenté, entraînant la fatigue et autres stigmates. La précarisation dans les renforts ponctuels a remplacé le roulement efficace des équipes. L'outil de travail commence à se **dégrader**.

La direction se targue dans la presse et en réunion générale, d'opérer un futur changement de statut de l'établissement. Stress, anxiété, morosité accompagnent les agents. Depuis la réouverture du théâtre en 2005, le même suspens est présent. **Dix ans** de suspens en attente des décisions administratives et des résultats des études financières en cours.

Mais aucune des directions précédentes n'avaient procédé avec une telle radicalité. Détruire les équipes, cela n'avait pas encore été pratiqué.

Effectivement, pour cette direction « *les affaires sont les affaires* » (en référence au titre de la pièce d'Octave Mirbeau jouée au théâtre des Célestins) et **le métier, le travail des équipes passent après**.

Ainsi non contents de vivre dans le stress dû au changement de statut de l'établissement, nos collaborateurs vivent dans des conditions de travail inacceptables.

On peut alors se demander si, en budget annexe, cette régie directe reste contrôlable ? La Direction des affaires culturelles peut-elle encore intervenir dans ce théâtre pour faire respecter la santé au travail ?

La CGT demande donc une **intervention immédiate** de la direction générale des services pour le retour à un effectif de début de saison, avec des conditions de travail acceptables.

Des nouvelles du Comité des Oeuvres Sociales (COS)

Les Administrateurs CGT du COS travaillent depuis plusieurs mois sur une **refonte progressive des prestations** proposées par l'association.

Nous avons pour objectif de satisfaire l'ensemble des adhérents tout en conservant le caractère social du COS.

- La CGT a œuvré à la mise en place de nouvelles prestations telles que les **locations de vacances**. Nous proposons aussi à tous les adhérents actifs et retraités des locations à tarifs négociés et attractifs.

- Nous avons également créé un **prêt social bonifié** afin d'aider les agents dans leurs dépenses de santé et de logement. C'est ainsi que le taux bonifié de l'adhérent est limité à 1 %, le prêt peut s'établir sur 12, 24 ou 36 mois pour un montant de 1500 euros à 3500 euros.

- Nous mettons aussi en place un **bon cadeau** pour tous les actifs. Cette nouvelle prestation **va remplacer** les bons alloués aux parents lors de la Fête des Mères et Fête des Pères. Ce nouveau bon d'une valeur de **19 euros** sera alloué au moment des **fêtes de Noël** pour tous les adhérents actifs.

- Concernant l'abonnement de 200 euros en chèques vacances ou CESU pour les **adhérents actifs en situation de handicap**, la CGT se félicite que l'employeur s'engage à verser la subvention correspondante. Cette prestation, qui existe depuis 2012, n'avait pas été incluse dans le budget 2016 car à ce moment-là, la Ville de Lyon ne l'avait pas financée. Depuis, notre employeur s'est engagé à abonder à l'euro cette prestation. En effet, nous tenons à le rappeler, cette **prestation doit être intégralement financée par la Ville de Lyon** et ne doit pas être ponctionnée dans le budget du COS.

- Il est à noter qu'un **poste informatique** est désormais à disposition des adhérents à l'accueil du COS pour pouvoir se connecter gratuitement.

- Pour conclure et toujours dans le cadre du dépoussiérage du catalogue du COS, nous **avons relevé** un certain nombre de **seuils** afin qu'un plus grand nombre puisse bénéficier des prestations du Comité et ce, en ayant toujours à l'esprit le **caractère social du COS**.



La prochaine l'Assemblée Générale aura lieu
le 28 Juin 2016
à 14h00 dans l'atrium de l'Hôtel de Ville

Mise en place une fois par mois d'une permanence du COS à la **Mairie du 8e**.

Nuit debout : Quelque chose est en train de naître...

La loi dite « El Khomry » se révèle de plus en plus comme la loi de trop pour ce gouvernement. De fait, l'opposition à celle-ci a peu à peu gagné tout le pays et offre plusieurs visages. Ainsi le mouvement « Nuit Debout » est né, à la suite des manifestations du 31 Mars, d'une volonté citoyenne de se réapproprier à la fois l'espace public et une parole confisquée.

Voici une tentative de définition de ce mouvement inédit par ses membres :

"Nous sommes un mouvement citoyen de convergence qui s'inscrit dans une démarche de libération de la parole, d'éducation populaire, d'apprentissage et de réappropriation de la démocratie. Nous partageons une volonté d'une société horizontale, débarrassée d'une classe politique qui nous confisque nos voix, précarise nos vies à travers le travail et toute une série de lois que nous vivons comme **injustes**.

Ce mouvement est né dans le contexte **d'une loi travail imposée** par un pouvoir socialiste qui n'écoute plus le peuple, et qui s'est révélée être la goutte d'eau en trop. Nous sommes très vigilants sur le fait d'éviter d'être repris par toute formation politique ou syndicat, mais tout le monde est le bienvenu en tant que personne.

Pour le moment les lignes politiques et idéologiques du mouvement n'ont pas été définies, même si on sent certaines tendances se dégager. Nous avons besoin de temps pour discuter, nous retrouver, éprouver l'espace démocratique avec des règles simples de communication en masse issues de la sociocratie. *[La sociocratie est un mode de prise de décision et de gouvernance qui permet à une organisation, quelle que soit sa taille de s'auto-organiser].*



La construction de nos échanges et de nos réflexions s'élaborent au cours des AGs et des commissions, le tout acté par des votes qui ont lieu lors des compte-rendus au sein de l'Agora. Le forum Nuit Debout Lyon a notamment vocation à **réunir l'opinion des citoyens** qui ne peuvent pas y participer physiquement et à informer ceux-ci des échanges tenus dans l'Agora."

Extrait du communiqué de presse. nuitdebout.fr

Bien sûr, la **CGT Ville de Lyon se félicite** de l'écllosion d'un tel mouvement citoyen. Beaucoup de ses militants y participent d'ailleurs d'une manière ou d'une autre : tirage de tracts, dons, aides humaines et matérielles, tous les soutiens sont les bienvenus !

Au moment où nous écrivons, le mouvement discute de la nécessaire **convergence des luttes** avec les syndicats et de ses modalités pratiques à l'occasion des **manifestations du 28 avril et du 1er mai**.

ça se passe
Place Guichard - Lyon3
19h tous les soirs



Il y a 80 ans...1936 le Front Populaire

- **Mars 1936** réunification de la CGT et de la CGTU au congrès de Toulouse
- **3 Mai 1936** victoire de la gauche aux élections législatives
- **15 Mai 1936** début des grèves avec occupation des usines
- **8 Juin 1936** accords MATIGNON entre la CGT, le patronat, et le gouvernement du front populaire
- **Augmentation des salaires** de 7 à 15%, mise en place des conventions collectives et fin Juin vote de la loi sur les congés payés et semaine de 40H.

Les médias vont en parler sans doute en Mai, mais comme d'habitude en minimisant le rôle de la CGT, voire en le passant sous silence.

Pour lutter contre ces désinformations l'IHS-CGT 69 a donné une **conférence diffusée sur youtube**. Il serait bon que tous en prennent connaissance.

Pour cela, vous pouvez taper sur votre moteur de recherche " *youtube conférence sur le front populaire par Charles Romain* " ou aller sur le site internet de l'IHS CGT 69(ihs cgt69.org). Vous pourrez y voir toutes les conférences.

IHS CGT RHÔNE
SALLE 18 BOURSE DU TRAVAIL
PLACE GUICHARD
69003 LYON



Le passé on connaît, qui écrira le futur?

Dans un article récent, **Gérard Filoche**, ancien inspecteur du travail, rappelle que le code du travail, que la loi El Khomri est en train de détricoter, a été créé en 1910, quatre ans après la catastrophe dans la mine de Courrières qui avait fait 1099 victimes et dont le patron ne voulait pas arrêter l'exploitation.

On découvrait deux semaines après, encore 14 rescapés. Ce code du travail, depuis plus d'un siècle, a permis aux femmes et aux hommes de s'opposer aux exigences des entreprises et de l'économie.

Or que dit l'article 1er de la nouvelle loi travail, que les libertés et les droits fondamentaux de la personne sont garantis dans toute relation de travail, **mais que des limitations peuvent être apportés par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise**.

Tout est dit, c'est une grande liberté d'action donnée aux employeurs. Avec la remise en cause de la hiérarchie des normes, qui privilégiait l'accord le plus favorable aux salariés (national ou local) et le référendum dans l'entreprise, avec chantage à l'emploi. Cela a de quoi réjouir le Medef, qui pourtant en demande encore plus.

Et voilà comment un gouvernement qui se dit de gauche fait reculer les droits sociaux de plus d'un siècle !

M.Morier

André Bellon nous a quittés

André était adhérent et militant à la CGT depuis de nombreuses années. Machiniste à l'Auditorium, il a ensuite continué à militer et manifester au sein de la section des retraités. Enfin, il a été élu au COS (collège retraités) de la Ville de Lyon en avril 2015.

André était notre ami, notre précieux compagnon sur la route de l'engagement sincère qui était le sien. Il était à l'écoute, présent, indéfectible et bienveillant. A nos côtés dans la lutte et la fraternité. On ne peut l'imaginer loin de nous.

Il nous a quittés de façon extrêmement brutale et notre douleur est immense. Notre André était une perle rare, une perle de bonté, de générosité de coeur, de gentillesse...C'était de l'or et cette réalité profonde de son être ne peut disparaître.

Nous avons une belle image de lui si paisible avec un petit sourire plein d'humour et en même temps, André bougeait, il marchait plein de tendresse pour l'humanité. C'est une image qui n'est pas prête de s'effacer. Dans ces heures difficiles, nous avons une pensée particulière pour sa famille.

Colette

Retour en images sur

Manif du 9 avril



Manif du 31 mars

